

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Terre, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame ALFONSO-CHARIOL, Maire.

Date de convocation : 10 décembre 2024

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 19

Présents : 13

Absents excusés : 4

Absents : 2

**Présents** : MM. ALFONSO-CHARIOL, BIRH, CANTE, CANTIN, CURELY, DUPONT, DURAND, GRANEREAU, LAGUILLON, LERUTH, MICHEL, ROSSI, UGOLINI.

**Absents excusés** : MM. BAILLEUX, FONMARTY, GUÉ, MOULIERAC. Mme GUE a donné pouvoir à M. LAGUILLON

**Absents** : MM. LOREAU, PONS-COUEPEL

**Secrétaire de séance** : Aurore ROSSI.

**Délibération n° 2025.12.03**

**Objet : Loyer Maison de soins - Régularisation 2025 et loyer 2026**

Madame la Maire expose au Conseil municipal qu'il est nécessaire de délibérer pour préciser et réviser le montant du loyer que l'Association Graine de santé doit verser à la commune dans le cadre de la location de la maison de soins car de nouveaux praticiens sont locataires.

Après en avoir débattu, les membres du Conseil municipal à l'unanimité fixe le montant du loyer de la période de novembre/ décembre 2025 (loyer perçu tous les 2 mois à terme échu) à la somme de 3 542 €/ pour les deux mois cumulés et qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 le loyer soit facturé à 1 321 € / mois soit 2 642 € par échéance et qu'une régularisation sera faite à la fin de l'année 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Le 15 décembre 2025.

Agnès ALFONSO-CHARIOL.  
Maire de Sainte-Terre.

